

De : BABAZINOV [mailto:michelbabaz@free.fr]

Envoyé : mardi 27 mars 2018 16:46

À : 'sylvie.gallois@Butagaz.com'

Cc : 'veronique.barry@finances.gouv.fr'; 'Joel Giraud'; 'SCP COTTE'

Objet : Réponse à votre L.R. avec A.R. N° 1A 136 957 5222 2 du 21.03.2018



BABAZ Michel - 24, rue du Serre-Paix - Les Balcons de Briançon - 05100 BRIANCON – P 06.30.46.78.3

www.inventions-babaz.com www.inventerpasrever.com

Madame, Monsieur.

C'est avec surprise, amertume et incompréhension que j'ai pris connaissance de votre L.R avec AR en date du 21/03/2018.

Je pourrais me l'expliquer sur le fait que ce courrier est signé Monsieur Vincent BRENTI qui est un très jeune juriste qui vient d'intégrer votre société. J'en déduis également que Mr GROESNTEEN (Directeur commercial pour l'Europe) comme Mr LOREQ que j'ai rencontré au siège de GAZINOX en présence de Mme GRANGER il y a une bonne quinzaine d'années ne font plus partie du personnel. (Rappel : L'opération BUTAGAZ a été un moteur important pour le lancement de ma CLE auprès de la Grande Distribution).

En vous mettant en copie des courriers et mails adressés à LEROY-MERLIN, je pouvais penser que vous pourriez intervenir auprès de la Société GAZINOX pour leur demander de réintégrer ma CLE à GAZ toujours présente sur leur site. Je sais que votre société a cédé ses parts à la Société GAZINOX mais comme le montre votre LOGO « **Butagaz** » qui est en très bonne place sur leur site, elle est toujours distributrice de vos articles GAZ.



Je vous rappelle que j'avais pris à mon compte les **frais des 2 pavés pour le marquage des LOGOS « BUTAGAZ » et « GAZINOX »** et qu'il est difficile de comprendre votre position puisque votre société aurait tout intérêt pour votre image de marque à voir commercialiser une CLE à votre LOGO, au lieu d'une CLE « Marquée ADDAX » constitutive de contrefaçon au sens de l'article 716-1 du code de la propriété intellectuelle, de piètre qualité, d'un design très moyen, qui n'a bénéficié d'aucune distinction, de publicité et inconnue du public.

Aussi j'attends de la part de votre direction un courrier qui va dans le sens de ma demande. Dans le cas contraire je prendrai acte de votre décision de ne rien faire et je ne vous mettrai plus en P.J. sur mes courriers.

Je conseille par la même à Monsieur Vincent BRENTI de lire attentivement mon site qui traite de la propriété industrielle, et d'y trouver des informations qu'il n'a pas eu dans le cadre de son Master2 (le droit des affaires et de la Propriété Industrielle).

Dans l'attente de votre courrier qui rétablira le dialogue, je vous adresse Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Sarl au capital de 3000 € - RCS GAP - N° Siret 50228985300017 – N° TVA intracom.n° FR82502289853 - Code APE 4690Z